
**Procès-verbal du CA spécial
du Conseil des industriels laitiers du Québec
tenu par vidéoconférence, le 29 février 2024**

Étaient présents

Jean Provencher (Laiterie Coaticook)

Julie Paquin (Saputo)

Gilles Froment (Lactalis Canada)

Roger Bergeron (Fromagerie Bergeron)

Dominique Mathieu (Smucker)

Luc Boivin (Fromagerie Boivin)

Sébastien Lemay (Fromage Warwick)

Jean-Marc Bertrand (Danone)

Normand Duperré (Laiterie de la Baie)

Éric Given (Saputo)

Pascal Desilets (Fromagerie l'Ancêtre)

Sylvain Jeanson (General Mills)

Charles Langlois (CILQ)

Yanic Lessard (CILQ)

Étaient absents :

Thalia Buendia (Lactalis Canada)

Émilie Laurin (Maison Riviera)

Gilles Blackburn (Fromagerie Blackburn)

Invité:

Me Paul-Claude Bérubé

Dossiers requérant une décision

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le président du Conseil d'administration, Jean Provencher, déclare l'ouverture de la rencontre et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

Le PDG soulève que la convocation de la présente rencontre du CA et l'ordre du jour de la rencontre ont été expédiés aux administrateurs à l'intérieur du délai de 5 jours prévu aux règlements internes du CILQ. Ils demandent aux administrateurs s'ils sont tous d'accord de tenir la rencontre même si les documents n'ont pas été transmis dans les délais prescrits dans les règlements du CILQ. Tous les administrateurs acceptent de tenir la rencontre.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Révision/confirmation de la position du CILQ dans le cadre de la consultation du gouvernement fédéral sur les modifications à apporter au régime d'allocation des contingents (CT) du PTPGP de produits laitiers adoptée le 21 février dernier par le CA.

Il est proposé par Gilles Froment, secondé de Luc Boivin, et adopté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

3. RÉVISION/CONFIRMATION DE LA POSITION DU CILQ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SUR LES MODIFICATIONS À APPORTER AU RÉGIME D'ALLOCATION DES CONTINGENTS (CT) DU PTPGP DE PRODUITS LAITIERS ADOPTÉE LE 21 FÉVRIER DERNIER PAR LE CA.

Le PDG a convoqué une rencontre spéciale du CA à la suite de la volonté de plusieurs administrateurs, exprimée par courriel, de rediscuter la décision du CA adoptée lors du CA du 21 février dernier à la lumière de nouvelles informations qu'ils auraient pris connaissance. Cette décision visait à établir la position du CILQ qui serait exprimée dans le cadre de la consultation du gouvernement fédéral sur les modifications à apporter au régime d'allocation des CT laitiers du PTPGP pour se conformer à la décision du panel du PTPGP.

Pour certains, l'objet de la consultation est limité à la mise en application de la décision du panel sur le PTPGP alors que pour d'autres administrateurs, l'objet de la consultation est plus large. Selon ces derniers, la consultation constitue une opportunité d'exprimer les critiques des PME sur le régime d'allocation des CT laitiers du PTPGP, à savoir leur difficulté à avoir accès à un niveau de CT adéquat pour rentabiliser leur utilisation.

Charles Langlois rappelle certaines règles de gouvernance, appuyées par les commentaires de Me Bérubé qui assiste à la rencontre à la demande du PDG :

- Le CILQ est une corporation en vertu de la Loi ;
- Une corporation ne peut avoir qu'une position ;
- À défaut de consensus, les règlements internes du CILQ indiquent que les positions du CILQ sont adoptées par vote majoritaire ;
- Enfin dans le cadre d'une consultation gouvernementale publique, un administrateur peut émettre un point de vue différent de son association dans la mesure qu'il s'exprime au nom de son entreprise.

Les administratrices.teurs sont d'avis qu'il serait beaucoup plus bénéfique que l'ensemble des membres soient en accord sur une position commune plutôt que d'avoir plus d'une position par l'entremise de membres de l'organisation.

Le PDG présente une version préliminaire d'un texte de position qui tente de rallier les deux points de vue exprimés par les administrateurs.

Après quelques échanges et devant l'obligation de plusieurs administrateurs de devoir quitter pour d'autres obligations, il est demandé au PDG de rédiger un nouveau de projet de texte et de le circuler aux administrateurs par courriel pour approbation.

Un texte final (voir encadré ci-dessous) est distribué aux administrateurs le 1^{er} mars pm sous forme de résolution proposée par Gilles Froment et secondée par Jean Provencher pour approbation. Ce texte définit la position du CILQ qui sera exprimée dans le cadre de la consultation du gouvernement fédéral sur l'allocation des CT du PTPGP.

Les administrateurs ont adopté à l'unanimité par voie électronique la position ci-dessous :

Dans une résolution adoptée par l'ensemble des administratrices.teurs, la position du CILQ dans le cadre de la consultation publique est la suivante :

Dans le cadre de la consultation publique du gouvernement fédéral sur les modifications apportées au régime d'allocation des CT laitiers du PTPGP pour se conformer à la décision du panel, le CA du CILQ mandate la permanence pour qu'il travaille de concert avec l'ATLC, l'ODC et le WDC pour développer une position commune pour l'ensemble des transformateurs au Canada à soumettre au gouvernement fédéral. Cette position commune devra prendre en compte les éléments suivants :

- *Le CILQ demande au gouvernement de se conformer à la décision du panel;*
- *Le CILQ réaffirme qu'il est vital que la vaste majorité des CT laitiers soient alloués à ceux qui sont touchés par l'accès accordé dans les accords commerciaux, c'est-à-dire les transformateurs laitiers;*
- *Le CILQ réaffirme que dans un monde idéal, les CT laitiers devraient être alloués en fonction de l'impact subit par l'entreprise de cet accès accordé dans le cadre du PTPGP. Cependant, le CILQ reconnaît que c'est difficilement réalisable. En conséquence, AMC doit donc concevoir un mécanisme d'allocation qui fournira un résultat aussi proche que possible d'une telle situation idéale;*
- *Enfin, le CILQ note la difficulté des PME laitières à avoir accès à un niveau de CT laitiers adéquat pour leur permettre d'avoir une chance honnête de participer à l'économie canadienne.*

Advenant que les 4 associations de transformateurs laitiers du Canada ne soient pas en mesure de développer une position commune qui prend en considération les éléments ci-

dessus, le CILQ soumettra sa propre soumission au gouvernement fédéral dans le cadre de sa consultation.

Varia

VARIA

LEVÉE DE LA RENCONTRE

Jean Provencher
Président du conseil d'administration



Yanic Lessard
Secrétaire